

## RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ POUR CROSS-COUNTRY 2014

### 1. Inscription :

**A.** Les compétiteurs doivent être âgés de dix-huit (18) ans et plus pour s'inscrire dans les catégories suivantes : « *Professionnel* » et « *Sport* ».

**B.** Les compétiteurs de moins de dix-huit (18) ans mais ayant quatorze (14) ans et plus, sont admis seulement dans la catégorie « Junior ». Un participant de cette catégorie doit fournir une autorisation signée par le titulaire de l'autorité parentale.

**C.** Pour qu'une catégorie « Junior » soit officiellement à l'affiche lors de la journée prévue de la compétition, il doit y avoir un minimum de cinq (5) inscriptions. En dessous de ce seuil d'inscription, tout coureur ayant payé ses frais d'inscription sera remboursé.

### 2. Obligations du coureur :

Le coureur doit :

**A.** se comporter de façon sportive sur le site de la compétition envers les autres participants, les organisateurs et les officiels ;

**B.** ne pas consommer ou être sous l'influence d'alcool, de drogue ou de substance dopante durant la compétition ;

**C.** conduire sa motoneige sans obstruer délibérément le passage d'un adversaire, ni le pousser, lui bloquer ou lui couper le passage ;

**D.** maintenir sa motoneige à une vitesse ne dépassant pas 15 km/h à l'intérieur des puits ou des enclos ;

**E.** se conformer aux règlements généraux de la compétition, aux directives des officiels et à la signalisation en vigueur selon la catégorie ;

**F.** effectuer le départ les deux pieds sur les marchepieds de sa motoneige ;

**G.** attendre que la piste soit libre avant de poursuivre la course à la suite d'un tête-à-queue ou d'une sortie de piste ;

**H.** retirer sa motoneige de la piste si celle-ci s'immobilise en course ;

**I.** conduire ou pousser sa motoneige seulement dans le sens du déroulement de la course ;

**J.** suivre en tout temps le trajet déterminé et dans les balises installées par les officiels pour la course ; Il est strictement interdit pour tout coureur de rouler à moitié sur le banc de neige et à moitié sur la route à moins que la signalisation ne le permette pour cause de danger ou autre. Le coureur qui contrevient à ce paragraphe se verra imposé une pénalité de deux (2) minutes. Ces minutes seront ajoutés au temps de son chronomètre.

**K.** assister à toutes les réunions des coureurs, dont un « *pit meeting* » le matin de la compétition qui est prévu à 9h30.

### **3. Responsabilité des membres d'une équipe :**

Les membres d'une équipe doivent :

- A. Respecter les règlements généraux de la compétition ainsi que les directives des officiels ;
- B. Ne pas circuler sur la piste au moment de la compétition, sauf pour retirer la motoneige de la piste. Lors d'un problème mécanique survenant sur la ligne de départ, le coureur peut recevoir de l'aide avec le consentement d'un officiel.

### **4. Inspection mécanique :**

- A. Le coureur doit soumettre sa motoneige à une inspection mécanique destinée à vérifier la conformité de la motoneige au présent règlement à l'endroit prévu et désigné par le directeur de compétition.
- B. La motoneige doit être sur place dès 8h00. Le coureur ou un membre de l'équipe du coureur doit être présent avec la motoneige pour faire l'inspection avec le directeur technique ou un membre de l'organisation nommé par ce dernier.

### **5. Ligne de départ :**

- A. Suite à l'inspection mécanique et afin de permettre un bon fonctionnement du départ, la motoneige devra être déplacée, par le coureur ou un membre de son équipe, sur la ligne de départ selon la position et la catégorie du coureur. À défaut, une pénalité sera imposée au coureur.
- B. Lors du placement de la motoneige sur la ligne de départ, lors du « pit meeting » et lors du départ, seul le coureur accompagné d'un (1) membre de son équipe seront tolérés sur la piste.

### **6. Équipement du coureur :**

Le coureur doit porter:

- A. un casque protecteur conforme au *Règlement sur les casques protecteurs*, soit homologué DOT ;
- B. un article (visière ou lunette) conçu pour la protection pour les yeux ;
- C. un plastron (article de protection pour tronc) approuvé ISR ;
- D. des gants et des vêtements adaptés aux conditions climatiques ;
- E. des bottes montant jusqu'au-dessus de la cheville.

### **7. Motoneige :**

- A. La motoneige doit être munie d'un interrupteur de contact automatique fonctionnel de type Tetherswitch répondant aux critères suivants:

**A.1** La longueur maximale de la corde doit être de 1,5 m (5 pieds) lorsqu'elle est complètement tendue ;

**A.2** La corde doit solidement ancrée au coureur. Les pinces alligator sont interdites.

**B.** L'interrupteur ne doit pas être fixé sur les poignées.

**C.** Les freins doivent être en bon état de fonctionnement en tout temps.

## **8. Sanctions :**

**A.** Un participant qui contrevient au présent règlement est passible de pénalité, d'exclusion et de disqualification.

**B.** Tout coureur qui aura été trouvé à tricher, ou qui n'a pas respecté les directives supplémentaire de course, est passible d'exclusion et de disqualification.

**C.** Les décisions rendues par un officiel et la sanction qu'il impose, le cas échéant, sont exécutoires immédiatement et sont finales et sans appel.

## **9. Les officiels :**

**A.** Les officiels de la compétition sont les suivants : Directeur de compétition, Directeur de sécurité, Directeur technique et Directeur de relais.

**B.** Les officiels doivent être âgés de 18 ans et plus.

**C.** Le directeur de compétition est responsable du déroulement de la compétition et il impose les sanctions aux coureurs qui contreviennent au présent règlement.

**D.** Le directeur de sécurité est responsable de la sécurité de la compétition autant pour les coureurs que pour les spectateurs. Il supervise tous les signaleurs le long du trajet.

**E.** Le directeur technique est responsable de la conformité de la motoneige et de l'équipement du coureur.

**F.** Le directeur de relais est responsable de la signalisation du trajet ainsi que tous les relais de la compétition. Il supervise tous les chefs de relais ainsi que les personnes qui y travaillent.